

Cuisinière à bois de mauvaise qualité

Par Atulin, le 21/06/2009 à 08:41

Depuis le 15 octobre 2008 nous sommes avons fait installé par un professionnel, une cuisinière à bois. Nous avons, avant l'utilisation de l'appareil, consulté le mode d'emploi et à de nombreuses fois demandé des conseils d'utilisation auprès du professionnel. Je lui ai demandé des conseils pour améliorer l'autonomie(1 à 2 heure), la cuisinières s'éteignait et ne fonctionnait pas la nuit), en lui expliquant que j'utilisais du bois reconstitué. Il m'a conseillé de chargé "ras la gueule la cuisinière" car c'était fait pour ça. Cette nuit (novembre 2008) où nous avons chargé "ras la gueule", la cuisinière s'est emballée. Cette expérience nous a servi, de leçon. Après cela nous avons chauffé doucement.

Décembre 2008, je me déplace chez le revendeur/installateur et signale que le joint intérieur de la porte four se décolle. Il me promet d'agir rapidement

Janvier 2009, relance et leur signale que la poignée de la porte de foyer est cassée.

Deux semaines plus tard, relance et signale de nouveaux problèmes. La plaque d'habillage supérieure en inox est déformée, des plaques en brique réfractaire se fissures, les joints de ses briques ont disparus, l'émaille intérieure du four est craquelé, et le métal commence à rouiller. Je leur fait des photos, car ils ont du mal à me croire. Nous sommes en Janvier 2009. On m'indique qu'un technicien viendra rapidement constater les faits.

Février 2009 je les relance, ils me promettent de faire le nécessaire

Mars 2009 relance, et je leur demande toujours le remboursement de la cuisinière. Un technicien se déplace. Sa conclusion est que nous sommes entièrement responsable et que la cuisinière a surchauffé. Il m'indique par grande charité qu'ils prendront en charge les pièces détachés. Ils en profitent pour remplacer la porte du foyer et rejointer les pierres réfractaires.

Avril 2009 relance

Mai 2009 relance et menace d'effectuer une procédure de mise en demeure par courrier, pour demander le remboursement.

Juin 2009 nous recevons une lettre du distributeur nous expliquant que nous sommes fautifs car la cuisinière a surchauffé. Ils nous demandent d'être patient, car il manque encore quelques pièces.

Malgré nos démarches à l'amiable, nous ne voyons rien venir. Nous souhaitons obtenir un remboursement et pouvoir trouver une cuisinière de meilleure qualité. Nous sommes désespérés, surtout que l'hiver se rapproche très rapidement. Que pouvons

nous faire ?	
En vous remerciant.	